



The Permanent Mission of the Kingdom of Morocco to the United Nations

Séminaire international de recherche

« LES RELATIONS EXTÉRIEURES DES RÉGIONS AUTONOMES ET LA COOPÉRATION TRANSFRONTIÈRE »

(Siège des Nations unies, New York, 2 mai 2016)

Présentation

Le **11 avril 2007**, le Royaume du Maroc a présenté au Secrétaire général des Nations Unies un document intitulé "Initiative marocaine pour la négociation d'un statut d'autonomie de la Région du Sahara" en vue de mettre un terme à l'impasse des négociations sur le statut du Sahara¹. Afin de promouvoir la discussion sur certains aspects de cette proposition, le Maroc a pris l'initiative, entre autres, de plusieurs séminaires académiques internationaux :

- le **6 octobre 2009** à Genève avec le Centre de Politique de Sécurité de Genève (GCSP), qui en a publié une synthèse dans son *Geneva Paper No. 12*² ;
- les **21-22 février 2011** à Dakhla, au Maroc, sur les dimensions des droits humains et de la démocratie dans l'Initiative marocaine, dont les résultats ont été présentés lors d'une table ronde le 17 mars 2011 en marge de la réunion de Conseil des Droits de l'Homme à Genève et ont été publiés par le Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération du Maroc ;
- à Genève le **22 mars 2012**, sur « La gouvernance dans les statuts d'autonomie : institutions et mécanismes », le **4 juin 2012** à « La gestion des ressources naturelles dans les statuts d'autonomie », le **21 mars 2013** sur « Représentativité et légitimité dans les négociations d'autonomie », le **1^{er} juillet 2013** sur « Statuts d'autonomie et régionalisation : solidarité et péréquation entre régions », et le **25 mars 2014** sur « Quel modèle de développement pour les régions autonomes ? » ;
- et à New York le **30 juin 2014** sur « Les Commissions régionales des Conseils nationaux des droits de l'Homme dans les régions autonomes : bonnes pratiques et défis », et le **1^{er} juin 2015** sur « La société civile et les organisations non gouvernementales dans les régions autonomes : rôle et responsabilités ».

Le Maroc a publié les actes de ces séminaires dans des rapports séparés.

Objectifs

Comme les précédents, ce séminaire vise à promouvoir l'importance de l'Initiative marocaine pour la négociation d'un statut d'autonomie pour la région du Sahara, sous l'angle des efforts consentis par le Royaume du Maroc en matière de développement économique, socioculturel, environnemental et humain de la région du Sahara. Ce séminaire offrira une occasion de comparer les pratiques suivies par certains Etats et/ou territoires ou régions déjà autonomes ou en vue de leur autonomie s'agissant des relations que ces régions ou territoires sont habilités à entretenir avec d'autres sujets de droit international (Etats, organisations internationales ou autres régions autonomes) et, en particulier, des actions de coopération ou de promotion du développement économique qu'ils peuvent conduire.

Dans ce contexte, il convient de souligner que l'article 15 de la proposition d'autonomie pour la région du Sahara stipule que *"la responsabilité de l'Etat dans le domaine des relations extérieures sera exercée en consultation avec la Région autonome du Sahara concernant les questions qui se rapportent directement aux attributions de cette Région. La Région Autonome du Sahara peut, en concertation avec le Gouvernement,*

¹ Voir: Nations Unies, Document S/2007/206 du 13 avril 2007 (disponible à : <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N07/307/49/PDF/N0730749.pdf?OpenElement>)

² L'autonomie peut-elle satisfaire le droit à l'autodétermination ?", *Geneva Paper No. 12*, 2010 (<http://www.gcsp.ch/Resources-Publications/Publications/GCSP-Publications/Geneva-Papers/Conference-Series/L-autonomie-peut-elle-satisfaire-le-droit-a-l-autodetermination>)

établir des liens de coopération avec des Régions étrangères en vue de développer le dialogue et la coopération interrégionale”.

Il est important de noter que les négociations internationales sur le statut du Sahara sont menées au sein des Nations unies et que ce séminaire ne vise pas à apparaître comme un substitut de ces négociations, mais à faciliter le succès de ces dernières. Comme les précédentes, les contributions à ce séminaire du 2 mai 2016 seront publiées par le Maroc.

Programme

2 mai 2016

10h00 – 10h30	M. Marc Finaud , Conseiller principal, Centre de Politique de Sécurité de Genève (GCSP)	Introduction de la présidence : <i>Principaux aspects de l'Initiative marocaine pour l'autonomie de la Région du Sahara relatives aux relations extérieures</i>
10h30 – 12h00	Présentations sur les expériences relatives aux relations extérieures des régions autonomes et de la coopération transfrontières, et comparaison avec l'Initiative marocaine pour le Sahara	
- 10h30 – 11h00	Professeur Jean-Louis Roy , Président-Directeur général, Partenariat International (Montréal, Canada)	<i>Canada /Québec</i>
- 11h00 – 11h30	Professeur Rose-Marie Belle Antoine , Doyenne, Faculté de Droit, Université des Antilles (St. Augustine, Trinidad & Tobago)	<i>Antilles/ Tobago, Nevis, Barbuda</i>
- 11h30 – 12h00	M. Thomas Benedikter , Directeur, Centre d'études politiques et d'éducation civique du Sud-Tyrol	<i>Régions autonomes d'Europe</i>
12h00 – 12h30	M. Marc Finaud	<i>Remarques de conclusion de la présidence</i>